



Prioriser la protection du caribou de la Gaspésie

Rimouski, 21 février 2022 — Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) est fortement préoccupé par les coupes forestières prévues à proximité de l'habitat du caribou de la Gaspésie. Ces coupes sont planifiées dans le cadre du plan d'aménagement spécial de récupération des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) préparé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Si ces coupes totales ont lieu, les quelque 34 caribous encore en vie verraient leur habitat préférentiel, les sapinières matures, disparaître encore plus. Dans son avis déposé au MFFP, le CREBSL réclame donc le retrait de plusieurs des chantiers prévus dans le plan spécial afin de mieux protéger l'habitat de cette population.

Paradoxe gouvernemental

Beaucoup d'argent est actuellement investi par le gouvernement dans des mesures visant la protection des derniers caribous de la Gaspésie telles que la construction d'enclos de maternité et le piégeage de coyotes et d'ours noir, une mesure visant à diminuer les populations de prédateurs. Une meilleure coordination est essentielle pour éviter des travaux forestiers qui détruiront l'habitat des caribous de la Gaspésie et la dévalorisation des sommes investies pour sa protection.

De plus, ces travaux forestiers impliquent la construction de nouveaux chemins alors que parallèlement, de l'argent est investi dans la fermeture de chemins forestiers comme mesure pour lutter contre la disparition des caribous dans ces secteurs. Le CREBSL rappelle que la fermeture de chemins est une mesure incontournable pour le rétablissement de l'espèce puisqu'elle diminue l'accès des prédateurs aux jeunes caribous. Il est important que tous les intervenants concernés s'impliquent afin de fermer le plus rapidement possible plusieurs dizaines de kilomètres jugés prioritaires.

Tenir compte du processus de création des aires protégées au Bas-Saint-Laurent

Le plan spécial présenté par le MFFP touche aussi certains secteurs impliqués dans la création des aires protégées du Bas-Saint-Laurent. Le CREBSL rappelle qu'en décembre 2020, le gouvernement a annoncé la création de 3 réserves de territoires à des fins d'aire protégée au Bas-Saint-Laurent : Chic-Chocs, rivière Assemetquagan et rivière Patapédia. Ces territoires, qui diffèrent partiellement du consensus régional de 2013, bénéficient maintenant d'une protection administrative jusqu'à ce qu'un statut légal de protection leur soit attribué. Le processus de création de ces trois aires protégées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) étant toujours en cours, le CREBSL demande au MFFP de ne

pas prévoir de coupes forestières dans les superficies qui ont fait l'objet d'un consensus régional en 2013.

Une consultation publique en cours

Le CREBSL invite la population à participer en grand nombre à la consultation publique du MFFP portant sur les secteurs d'intervention potentiels du plan spécial TBE. Cette consultation a débuté le 16 février et se terminera le 14 mars 2022. C'est l'occasion de se faire entendre sur les travaux forestiers prévus en 2022-2023 dans le cadre de ce plan afin que la protection du caribou et la création des aires protégées deviennent réellement des priorités gouvernementales.

Revoir les priorités

Le CREBSL comprend que l'épidémie de TBE demande une réaction rapide de la part du MFFP, mais cela ne doit pas être fait au détriment d'autres dossiers régionaux importants. L'organisation est d'avis qu'il importe de voir plus loin que la perte de bois, particulièrement dans un contexte de protection du caribou de la Gaspésie et de la création d'aires protégées dans la région du Bas-Saint-Laurent. Dans ce contexte, il est primordial de préserver les forêts qui représentent un habitat important pour le caribou de la Gaspésie et pour d'autres espèces menacées.

À propos du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL)

Le CREBSL est un organisme de concertation régionale en matière de protection de l'environnement et de développement durable créé à la suite d'une volonté régionale en 1977. Aujourd'hui, il fait partie du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), qui comprend seize CRE, regroupant plus de 1 000 organismes. À titre d'organisme-conseil, le CREBSL avise tout intervenant concerné par l'environnement et il soutient les principes du développement durable auprès de la communauté et des instances décisionnelles.

Pour en savoir plus et consulter l'avis du CREBSL sur le plan spécial TBE : crebsl.com

– 30 –

Consultation publique du MFFP : [Consultation publique sur un plan d'aménagement spécial de récupération de bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette pour la région du Bas-Saint-Laurent - ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs \(gouv.qc.ca\)](http://www.mffp.gouv.qc.ca/consultation/consultation-publique-sur-un-plan-d-aménagement-special-de-récupération-de-bois-affectés-par-la-tordeuse-des-bourgeons-de-l'épinette-pour-la-région-du-Bas-Saint-Laurent-ministère-des-Forêts-de-la-Faune-et-des-Parcs)

Avis du CREBSL sur le plan d'aménagement spécial TBE 2022-2023 :

http://www.crebsl.com/documents/pdf/2022/crebsl_avis_consulttbe_2022-23.pdf

Informations :

Marie-Hélène Ouellet D'Amours, conseillère en environnement
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
(581) 246-7253
mh.ouellet.damours@crebsl.com